

## Fiche d'information établissement SEVESO seuil haut

<b>Nom de l'établissement</b>	DPHS : Dépôt Pétrolier de Haute Savoie
<b>Adresse de l'établissement</b>	<b>Adresse site : 4 Rue de la Bouverie, 74000 Annecy.</b> <b>Adresse propriétaire : La société Raffinerie du Midi, 76 Rue d'Amsterdam, 75009 Paris depuis 2014.</b>
<b>Activité de l'établissement :</b>	<p><i>Le dépôt de la société Dépôt Pétrolier de Haute Savoie est un dépôt de stockage d'hydrocarbures liquides à proximité des principales zones de consommation de la région et assure ainsi l'interface entre les lieux de fabrication (raffineries) et les consommateurs.</i></p> <p><i>Les produits stockés sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du supercarburant sans plomb 95 (SP95),</li> <li>- du supercarburant sans plomb 98 (SP98),</li> <li>- du gazole (GO),</li> <li>- du fioul domestique (FOD).</li> <li>-XTL (HVO)</li> </ul> <p><i>Sont également stockés des additifs et de l'éthanol.</i></p> <p><i>Le dépôt est constitué de 14 réservoirs aériens verticaux répartis dans 3 cuvettes de rétention et de 10 cuves enterrées (3 cuves éthanol et 7 cuves additifs).</i></p>
<b>Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur</b>	<p><i>Les scénarios majeurs associés au site DPHS sont les incendies et explosions générant des effets thermiques et de surpressions.</i></p> <p><i>Aucun effet généré par le site n'a des impacts sur les états frontaliers.</i></p>
<b>Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :</b>	<p><i>Le principal risque généré par le site est celui lié à l'inflammabilité ou l'explosivité des produits stockés.</i></p> <p><i>Les risques principaux sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>l'incendie :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>un feu de nappe dans une rétention,</i></li> <li>○ <i>un feu dans un bac.</i></li> </ul> </li> <li>• <i>l'explosion :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>une explosion d'un bac de stockage,</i></li> <li>○ <i>une explosion d'un nuage de vapeur en milieu non confiné (UVCE),</i></li> <li>○ <i>un Boil Over en couche mince d'un bac de stockage.</i></li> </ul> </li> <li>• <i>la pollution :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>une fuite sur un bac ou une canalisation.</i></li> </ul> </li> </ul> <p><i>Ils sont à l'origine des effets suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Les effets thermiques : ces effets sont liés au rayonnement de chaleur émis par la combustion plus ou moins rapide d'une substance inflammable (essence, éthanol, gazole...)</i> <i>Ils provoquent des lésions +/- létales des personnes exposées : brûlures par contact direct ou par exposition de la peau au flux thermique émis par les flammes.</i> <i>Emission de fumées non toxiques.</i></li> <li>• <i>Les effets de surpression résultent d'une onde de pression provoquée par une explosion. Celle-ci est causée soit par l'inflammation retardée d'un nuage inflammable suite à un épandage soit par l'inflammation du nage dans les réservoirs de stockages de produits inflammables.</i> <i>L'augmentation de la pression de l'air peut entraîner des lésions sur les organes (tympan, poumons...) ou des effets indirects sur l'Homme (par</i></li> </ul>

	<p><i>l'effondrement de structures bâties, la projection d'objets...).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pollution environnementale : en cas de déversement, il y a risque d'infiltration dans le sol et de pollution de la nappe souterraine. Afin de pallier à ce risque, les surfaces pouvant être en contact avec des hydrocarbures sont étanches et reliées à un réseau de collecte des eaux potentiellement souillées puis dirigées vers un dispositif de traitement avant rejet.</i></li> </ul>
<p><b>Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :</b></p>	<p><i>Les scénarios majeurs correspondent à l'inflammation des produits inflammables stockés sur le site. Cette inflammation peut conduire aux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>incendies en cas d'ignition directe de la nappe formée après épandage du produit ou feu de réservoir. Ce dernier peut conduire également à un Boil Over Couche Mince (phénomène qui survient lorsque le feu chauffe le liquide à la surface du réservoir, la chaleur traverse le liquide et atteint une couche d'eau ou d'humidité au fond. Cette eau se transforme brutalement en vapeur qui fait exploser le liquide en surface, créant une projection violente de liquide enflammé)</i></li> <li>• <i>aux explosions non confinées suite à l'inflammation retardée du nuage inflammable formé par l'évaporation de la nappe ou l'inflammation dans les réservoirs de stockage.</i></li> </ul> <p><i>Mesures de maîtrise des risques (MMR) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Systèmes d'arrêt d'urgence répartis sur l'ensemble du site ;</i></li> <li>• <i>Système de défense contre les incendies (DCI) ;</i></li> <li>• <i>Détection des hydrocarbures + arrêt d'urgence ;</i></li> <li>• <i>Des sondes anti-débordement sur les réservoirs ou citerne-camions ;</i></li> <li>• <i>Procédures de suivi des hauteurs d'eau et dégazage.</i></li> <li>• <i>Asservissement bras vapeur ;</i></li> <li>• <i>Coupleur API afin d'éviter les mauvais raccordements ;</i></li> <li>• <i>Mise en place des écrans flottant pour éviter la formation des atmosphères explosives ;</i></li> </ul> <p><i>L'établissement met en œuvre des mesures de maîtrise des dangers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Outre les mesures citées ci-dessus, l'établissement dispose d'un Système de Gestion de la Sécurité conforme à la réglementation et aux exigences du Groupe. Ce système intègre notamment la formation et l'habilitation du personnel. Des procédures et des modes opératoires sont établis pour exploiter les installations en sécurité.</i></li> </ul> <p><i>Moyens de secours humains</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Equipe postée habilitée à mettre en sécurité les installations et activer les moyens fixes d'intervention ;</i></li> <li>• <i>Astreinte dépôt et personnel du dépôt ;</i></li> <li>• <i>Astreinte siège ;</i></li> <li>• <i>Plan des Opérations Internes (POI) ;</i></li> <li>• <i>Plan Particulier d'Intervention (PPI).</i></li> </ul> <p><i>Moyens de secours matériels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Moyens fixes de lutte incendie.</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Ressource en eau : 2 réserves de 1000 m<sup>3</sup> chacune ;</i></li> <li>○ <i>Un local incendie (4 groupes motopompes eau dont 1 en secours + 2 groupes motopompes émulseur dont 1 de secours) ;</i></li> <li>○ <i>Emulseur : capacité de 26 m<sup>3</sup> ;</i></li> <li>○ <i>Boites à mousse, déversoirs... répartis sur l'ensemble du site.</i></li> </ul> </li> <li>• <i>Système d'extinction automatique au poste de chargement.</i></li> <li>• <i>Rampes de protection du local incendie et du bureau d'exploitation et du local crise.</i></li> <li>• <i>Système de détection gaz, Arrêt d'Urgence par intervention humaine.</i></li> <li>• <i>Site entièrement sur rétention (3 cuvettes de rétention principales) ;</i></li> <li>• <i>Bassin d'orage et décanteur.</i></li> </ul>

#### *Les mesures de prévention des risques*

- *Sondes anti-débordement sur les réservoirs ou au poste de chargement ;*
- *Surveillance permanente en cas de travaux à proximité des installations sensibles ;*
- *Plan de Prévention et autorisation de travail ;*
- *Rondes régulières des opérateurs sur l'ensemble des installations du site ;*
- *Procédures et consignes internes (réceptions de produits, chargement/décharge, consignations, purge...) ;*
- *Document Relatif à la Protection Contre les Explosions (DRPCE) « maîtrise des sources d'ignitions » ;*
- *Suivi de l'intégrité des installations selon les exigences réglementaires (arrêté du 03 et 04 octobre 2010 modifiés) ;*
- *Gestion du stockage sur le site ;*
- *Tests périodiques de l'ensemble des dispositifs de sécurité présents sur le site,*
- *Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) ;*
- *Programme de formation hygiène-sécurité-environnement annuel du personnel et des sous-traitants.*

#### *Mesures générales de maîtrise des risques :*

- *L'accès au site est strictement contrôlé : l'établissement est clos par un dispositif de poteaux béton avec grillage à picots défensifs d'une hauteur de 2,5 m, conformément à la réglementation. Il est également équipé d'une clôture électrique avec détection intrusion.*
- *Surveillance de l'ensemble du site par des caméras ;*
- *Les équipements sont dimensionnés pour prévenir les accidents (feu et explosion) ;*
- *Des plans d'inspection internes et externes sont conduits sur les équipements à risques ;*
- *Les salariés sont formés aux risques avec des rappels sur les risques industriels annuels ;*
- *Un système de gestion de la sécurité est mis en place ;*
- *Une Politique de Prévention de Accidents Majeurs (PPAM) ;*
- *Des mesures de prévention et de protection sont prises pour prévenir ou réduire la perte de confinement des équipements manipulant des produits inflammables ;*
- *Des barrières de sécurité techniques et organisationnelles sont en place ;*
- *Des retentions sont en place pour prévenir toute pollution en cas de perte de confinement ;*
- *Installations de traitement des effluents ;*
- *Des détecteurs sont en place pour signaler les pertes de confinement de matières dangereuses ;*
- *Des procédures d'urgence et fiches réflexe sont en place ;*
- *Un système de détection automatique des incendies est en place dans les locaux*
- *Des rideaux d'eau sont positionnés pour refroidir les installations ;*
- *Les matériaux incompatibles sont séparés ;*
- *Des systèmes d'arrêt d'urgence sont en place ;*
- *Des protections contre les surpressions sont en place (écrans ou flottant, événements de respiration...) ;*
- *Maitrise des sources d'inflammation (DRPCE) ;*
- *Plan des Opérations Internes (POI) et Plan Particuliers d'Intervention (PPI) ;*
- *Système de défense contre les incendies (DCI).*